

**Débat public  
Montagne d'Or  
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Synthèse  
Réunion générale  
du jeudi 5 avril 2018 à Cayenne

---

**SALLE / ADRESSE :** Mairie – Salle des délibérations  
Cayenne

---

**PARTICIPANTS :** 350 personnes

---

**DÉBUT > FIN :** 18 h 30 à 21 h

---

**QUESTIONS-RÉPONSES :** 15 questions  
16 prises de position

---

**Membres de la Commission particulière du débat public :**

Victor BANTIFO

Claude BRÉVAN

Éric-Paul HERMANN

Jean-Claude MARIEMA

Roland PEYLET

Yunaluman THÉRÈSE

**Maître d'ouvrage**

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Gilles FRANCOIS-DIT-CHRISTOPHE

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Michel JÉBRAK, Directeur de la formation, Montagne d'Or

Pierre PARIS, Président de la Compagnie minière Montagne d'Or

Chantal ROY, directrice Environnement, Montagne d'Or

*La séance est ouverte à 18 h 30.*

### **Accueil républicain de Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire de Cayenne**

**Roland PEYLET** rappelle les prochaines dates de rencontre, les principes du débat public et quelques règles de bon fonctionnement afin que la réunion se déroule dans les meilleures conditions possibles.

### **Présentation du projet**

#### *Diffusion d'un film*

**Pierre PARIS** rappelle que la compagnie minière Montagne d'Or est une entreprise française basée à Rémire-Montjoly qui emploie 26 personnes. Elle est titulaire de la concession Montagne d'Or qui est en cours de renouvellement. Elle compte deux actionnaires principaux : Nordgold et Columbus Gold. La concession Montagne d'Or s'étend sur 1 527 hectares et le gisement représente 8 % de cette surface. Il existe actuellement une exploitation d'or secondaire (alluvionnaire) réalisée par des artisans et des entreprises guyanaises d'orpaillage, mais également une importante activité illégale, notamment dans le secteur du gisement. Cette dernière n'offre aucune retombée économique au territoire, participe à la destruction de l'environnement par l'utilisation de mercure – substance abandonnée par les orpailleurs légaux depuis longtemps – et cause une augmentation de la violence et de la prostitution. L'objectif du projet est de développer le potentiel inexploité d'or primaire contenu au sein de la roche. Il sera mené dans le respect des normes françaises et européennes, selon la démarche « Éviter, réduire, compenser », et selon les principes de mine responsable dans lesquels l'ensemble de la filière minière s'est engagée. Il est prévu d'utiliser les techniques les plus adaptées pour l'exploitation de la ressource en minimisant l'impact et en maximisant les retombées : il s'agira de s'appuyer sur les ressources locales et les entreprises guyanaises pour développer le projet. Cela contribuera au développement de la mine industrielle en Guyane, en partenariat avec la filière aurifère.

La roche sera fragmentée avec des explosifs, puis chargée par des pelles hydrauliques dans des camions. Le minerai sera transporté jusqu'à l'usine de traitement (12 500 tonnes par jour) et les stériles seront stockés dans les verses. Le parc à résidus recevra les déchets issus du processus d'exploitation minier. Le cyanure de sodium permet de maximiser la récupération de l'or, à savoir près de 98 % contre 35 % avec les actuels procédés gravimétriques. Le cyanure de sodium est un composé chimique à base de carbone, de sodium et d'azote qui se dégrade naturellement. La CMO utilise de plus une unité de décyanuration en fin de processus, afin que les résidus comptent moins de 10 g de cyanure par tonne de résidus. Le parc à résidus permet de stocker définitivement les résidus miniers. Sa conception et celle de la digue garantissent leur stabilité et la préservation des eaux superficielles et souterraines. La méthode de construction, dite aval, consiste à construire la digue en matériaux rocheux sur substrat stable. Le fond du parc à résidus est recouvert d'une géomembrane imperméable afin d'éviter les infiltrations. Enfin, des mesures de contrôle pour la stabilité et pour les eaux seront mises en œuvre tout au long de l'exploitation.

Les employés travailleraient en rotation d'une semaine. Sur site, ils seraient hébergés dans la base-vie offrant le confort moderne, la sécurité et divers services. L'accessibilité au site minier se fait actuellement sur une piste ancienne dégradée. La CMO prévoit de la réaménager (réalignement, élargissement, etc.) afin qu'elle soit praticable en toute sécurité, quelles que soient les conditions climatiques. Son tracé a été optimisé afin de réduire au maximum son impact sur la faune et la flore. Les installations du site devraient consommer 20 MW : les toitures des bâtiments seraient équipées de panneaux photovoltaïques, mais il est prévu un raccordement au réseau EDF par une ligne électrique de 106 km qui serait construite par la CMO le long de la route, entre le site et le poste Margot à Saint-Laurent-du-Maroni. La construction de la route et de la ligne électrique serait intégralement prise en charge par la CMO.

Les retombées du projet sont estimées à 3 milliards d'€ : une partie en salaires et charges sociales, une partie en contrats de sous-traitance et d'achats divers, et une partie en taxes et

impôts. La compagnie ne bénéficie d'aucune subvention, mais utilisera des dispositifs financiers offerts aux investisseurs développant des projets industriels : le crédit d'impôt lui permettra de récupérer environ 177 millions d'€ et la CSPE lui permettra de payer l'électricité en Guyane au même prix que tout autre utilisateur sur le territoire français, soit une économie de 141 millions d'€. Soit un total de 318 millions d'€.

Pour le maître d'ouvrage, les concertations autour du projet ont commencé en 2014. Se déroule actuellement la phase de débat public : à son issue, s'il décide de poursuivre le projet, le maître d'ouvrage déposera les dossiers de demande d'autorisation. Commencera alors la phase de construction, puis suivra la phase de production pendant 12 ans minimum. Enfin viendront une phase de réhabilitation du site et un suivi environnemental pendant 30 ans. La CMO a déjà dépensé plus de 50 millions d'€ pour ce projet : si ce dernier se poursuit, la compagnie prévoit d'investir 502 millions d'€ entre 2019 et 2021, 221 millions d'€ pendant la phase d'exploitation, et 59 millions d'€ pour la réhabilitation et le suivi environnemental. Le coût d'exploitation sur 12 ans est estimé à 1,5 milliards d'€ dépensés en Guyane.

Le projet se situe dans le secteur Paul Isnard qui fait l'objet d'une exploitation minière depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il se situe dans une vallée entre les massifs du Lucifer et du Dékou-Dékou. La CMO a signé un protocole d'accord avec l'ONF en 2009 et s'est engagée à ne pas exploiter la partie sud de la concession qui empiète sur le Dékou-Dékou. En 2012, la réserve biologique intégrale a été créée : elle recouvre les deux massifs et permet l'activité minière dans la zone intermédiaire. Le parc à résidus et les verses à stériles seront installées dans des zones minières dégradées. La piste ne traverse pas de zone d'intérêt écologique ou floristique, mais elle jouxte la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de la crique et des chutes Voltaire à la croisée d'Apatou et les ZNIEFF des deux massifs. 70 % du parcours de la piste existante se trouvent sur des zones d'habitats dégradés. Le site minier se situe à environ 60 km du village d'Apatou et de Grand-Santi et environ 80 km des premières habitations de Saint-Laurent-du-Maroni et de Saint-Jean. Le projet a été optimisé et le site a été concentré sur une superficie de 800 hectares, les infrastructures ayant été regroupées dans les zones d'orpillage. 55 % de l'emprise du projet se trouvent sur des habitats dégradés. Lors des inventaires de biodiversité, un corridor de migration des mammifères a été identifié à l'est de la fosse existante, entre les deux massifs. Le projet prévoyait initialement une verse à stériles à cet endroit, mais cela a été éliminé afin de préserver le corridor.

La CMO prend divers engagements pour limiter les effets potentiels sur l'habitat et les espèces animales : ils seront présentés en détail lors de l'atelier du 6 avril sur l'environnement et la biodiversité. La compagnie respectera les prescriptions du plan de défrichement et le balisage des aires de travaux, incluant les zones sensibles. Elle transplantera ou relocalisera les espèces présentant un enjeu de conservation. Elle procédera à la réhabilitation coordonnée du site en période d'exploitation. Elle prendra des dispositions pour réduire les diverses nuisances et mettra en œuvre des mesures de compensation sur les impacts résiduels. Ces mesures ont été discutées en amont du débat dans des ateliers de travail. La CMO s'engage également à réduire les effets potentiels sur les eaux souterraines, avec l'installation de géomembranes au fond et sur les flancs du parc à résidus, par la décyanuration des boues avant leur stockage dans le parc, le stockage des stériles dans des alvéoles en sapolite et un suivi de la qualité des eaux pendant et après le projet. Le site se trouve sur un réseau hydrographique dense, dans le bassin versant de la Mana et les sous-bassins versants des criques Léopard et Eau Claire. Pour préserver les eaux superficielles d'éventuels impacts, la CMO s'engage à dévier les cours d'eau en amont des zones de travaux afin d'éviter l'apport de sédiments, à gérer l'érosion et à collecter et traiter les eaux de procédé et les eaux de contact. En outre, les eaux provenant des verses à stériles seront récupérées et stockées dans le bassin des eaux de contact qui servira de réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai. Il n'est pas prévu de prélever de l'eau dans la nappe souterraine. L'excédent sera nettoyé dans l'usine de traitement des eaux, puis contrôlé avant tout rejet dans la nature. Quant aux résidus traités, ils seront acheminés par une conduite fermée vers le parc et les eaux de décantation retourneront à l'usine de traitement des eaux.

Pour préserver la qualité de l'air, il est prévu un contrôle à la source, avec des dispositifs pour abattre les poussières et éviter la production de poussières. Les concentrations seront inférieures au seuil réglementaire en limite de site, et il est prévu une optimisation des hydrocarbures pour réduire les émissions atmosphériques. Des mesures seront prises pour réduire le bruit, les vibrations et la luminosité, toujours afin d'être en dessous des seuils réglementaires en limite de site. Enfin, un inventaire archéologique réalisé par l'INRAP a mis au jour 77 sites ou vestiges

archéologiques ou historiques : 58 % de ces sites seront préservés et les montagnes couronnées feront l'objet d'une préservation intégrale. Enfin, les objectifs de la réhabilitation en fin d'exploitation sont la stabilité des terrains, le confinement des résidus à long terme, la prévention de l'érosion et la reprise de la végétation en cohérence avec les habitats environnants.

### **Débat avec le public – réponses du maître d'ouvrage**

#### **Des inquiétudes techniques et environnementales**

*Diffusion d'un reportage diffusé dans le cadre du magazine « Investigations », France Ô, sur les dégâts environnementaux et sanitaires causés par l'exploitation de la mine de Paracatu au Brésil.*

La mine de Paracatu est dix fois plus importante que celle que la CMO envisage d'exploiter. Les plus grandes mines d'or du monde se trouvent dans des sédiments qui contiennent jusqu'à 15 % d'arsenic. La mine de Montagne d'Or se trouverait dans des roches volcaniques qui ne présentent que des traces d'arsenic, de l'ordre de 0,003 %. Par ailleurs, la digue qui a cédé au Brésil a été construite selon la méthode amont qui consiste à s'appuyer sur des roches compactées ; la CMO a choisi la technique aval qui est bien plus sécurisée, car la digue reposera sur un sol stable. Enfin, la compagnie ne pourra pas rejeter des eaux non traitées dans la rivière, car elle est soumise à la réglementation française.

*La mine nécessite 20 MW pour fonctionner : qui finance la production d'électricité ?*

Il est prévu 15 MW en pointe, soit 135 GW/h par an, et 5 MW en secours. La collectivité territoriale de Guyane et l'État travaillent conjointement sur la programmation pluriannuelle de l'énergie afin de prévoir la stratégie de développement énergétique de la Guyane jusqu'en 2023. Une étude remise en avril 2017 est en cours de révision. La PPE prévoit la construction des moyens de production en adéquation avec la demande. Ces derniers sont construits par des investisseurs privés : les prix d'achat de l'énergie sont définis par la CRE et permettent de rembourser et amortir les investissements et de dégager une marge. La centrale n'est pas payée par les Guyanais, mais par les consommateurs.

*Quelle quantité d'explosif sera utilisée chaque jour ? Où est livré l'explosif à son arrivée en Guyane et comment est-il acheminé vers la mine ?*

Il est prévu de produire 18 tonnes d'explosif par jour sur site, dans une usine qui préparera une émulsion non explosive. Celle-ci sera versée dans un trou de forage et ne deviendra explosive qu'après ajout d'un actif. Aucun explosif utilisé dans la mine ne sera donc transporté sur les routes guyanaises. À noter que l'industrie guyanaise du BTP utilise des explosifs dans ses carrières : elle les fait livrer au port de Dégrad-des-Cannes et les achemine par route, en conformité avec la réglementation et dans des équipements dédiés et contrôlés.

*La présentation ne comptait que 2 slides sur la biodiversité, ce qui est insuffisant. L'étude environnementale doit prendre en considération le bio-pillage et le bio-vol qui relèvent du droit international. En sa qualité de consortium franco-russo-canadien, la CMO ne doit pas seulement respecter le droit français.*

L'atelier du 6 avril sur la biodiversité présentera ce sujet en détail : la présentation du jour était plus générale et contrainte par le temps. S'agissant de la prise en compte des ressources naturelles, la CMO se conformera au Code de l'environnement et l'étude d'impact indiquera les effets éventuels du projet sur l'environnement et la biodiversité.

*Il est indispensable de réaliser une étude plus approfondie sur les sites archéologiques et sacrés. Sans cela, les Guyanais n'hésiteront pas à interpeller l'UNESCO pour faire protéger les sites ancestraux, car le projet détruira encore plus l'environnement des Amérindiens.*

L'INRAP a dressé un inventaire, mais il appartient à la Direction des affaires culturelles de définir ce qu'il adviendra des sites. Ils seront exploités par des fouilles archéologiques ou feront l'objet de diagnostics archéologiques préventifs. À noter que la DAC participera à l'un des ateliers de mai.

*Le dossier du maître d'ouvrage est incomplet et omet d'indiquer les quantités de cyanure utilisées et la façon dont il polluera les eaux souterraines. Le dossier ne dit rien non plus de la quantité de carburant utilisée pour faire circuler les camions en continu : l'estimation de*

*WWF est 142 millions de litres, ce qui produira énormément de gaz à effet de serre. La CMO assassine la Guyane avec ce projet polluant à court et moyen terme.*

Le DMO ne peut pas présenter tous les éléments relatifs au projet. Il est accompagné de l'étude de faisabilité qui est disponible sur Internet. La CMO prévoit d'utiliser 36 000 tonnes de cyanure pendant les 12 ans d'exploitation, soit 3 000 tonnes par an à comparer aux 4,5 millions de tonnes de minerai traité, ce qui représente une consommation faible et optimisée de cyanure. La CMO utilise un processus permettant de traiter le cyanure afin de récupérer l'or, mais une partie de cette substance est entraînée avec le résidu en fin de processus. Le cyanure restant est alors traité par oxydation afin de le détruire. S'agissant du fioul, la consommation sera environ de 60 000 litres par jour, quantité inférieure à celle utilisée par un Airbus qui relie Paris à Cayenne.

*Il est impossible de détruire un élément chimique tel que le cyanure.*

Contrairement au mercure qui est un élément chimique, le cyanure est un composé, à base de sodium, de carbone et d'azote. Il peut être décomposé.

*Il est prévu de construire un port pour permettre l'acheminement et le stockage des produits chimiques : la zone sera-t-elle classée SEVESO ?*

Le projet de port dans l'Ouest guyanais ne relève pas de la compétence de la CMO, mais du grand port maritime. Le troisième comité de pilotage a récemment été organisé à Saint-Laurent-du-Maroni : la CMO y a participé avec d'autres utilisateurs potentiels. Si des explosifs et certains produits chimiques devaient être stockés dans ce port, cette infrastructure serait classée SEVESO.

*Que garantit la compagnie en cas d'accident ? Quelle est la durée de vie des digues, à savoir 100 ans, comme pour tous les ouvrages de génie civil ? Quelles responsabilités prendra la CMO à la fin des 30 ans de suivi ? Quel est le coût de surveillance et de maintenance des digues et de leur étanchéité ?*

*Ces questions n'ont pas obtenu de réponse.*

### **Des revendications sociales et économiques**

*N'y aura-t-il que 2 % des bénéficiaires qui reviendront à la Guyane via la taxe sur l'or ? La CMO n'explique pas ce qu'elle fera de l'or extrait : servira-t-il à payer un arsenal de guerre pour armer la Russie ?*

**Pierre PARIS** rappelle que la fixation de la taxe sur l'or ne dépend pas de la CMO qui paiera 420 millions d'€ d'impôts et taxes pendant les 12 ans d'exploitation. Par ailleurs, l'or ne peut pas être raffiné en Guyane pour le moment. La CMO est en discussion sur ce point avec divers partenaires et acteurs de la filière aurifère. Une telle industrie ne pourrait qu'être bénéfique au département si des Guyanais souhaitaient monter une entreprise de raffinage de l'or.

*Quel est le capital social de la société Montagne d'Or ? La CMO accepterait-elle que les Guyanais entrent au capital à 33 % ? Avec ce pourcentage, ils disposeraient d'une minorité de blocage.*

La CMO est disposée à rencontrer les collectivités afin d'envisager des participations au capital social de l'entreprise qui s'élève actuellement à 23,5 millions d'€. Tout actionnaire doit honorer des engagements. Il doit participer au financement du projet à hauteur des parts qu'il possède : s'il détient 33 % du capital, il finance 33 % des 782 millions d'€ d'investissement que représente le projet. Par ailleurs, il faut avoir conscience que l'entreprise ne sera pas bénéficiaire tous les ans : les actionnaires doivent alors abonder les comptes en conséquence. Enfin, une participation à 33 % n'est bloquante que si cela est défini dans le pacte d'actionnaires. La collectivité territoriale de Guyane peut envisager une participation moins élevée au capital, tout en disposant d'une représentation au sein du Conseil d'administration et d'un droit de regard sur les décisions.

*La transition écologique est en marche et l'activité extractive est pointée du doigt, car archaïque. Il est anormal que certains Guyanais soient prêts à accepter ce que des millions d'êtres humains refusent catégoriquement. Avant d'imposer son projet, la CMO doit prouver la réalité et les avantages d'une mine responsable.*

La planète n'a jamais autant produit de matières premières qu'à l'heure actuelle. La transition énergétique diminuera les besoins en pétrole et en charbon, mais augmentera considérablement

les besoins en métaux, dont des métaux rares comme l'or. L'activité minière est donc loin d'être dépassée. Les exploitants d'une mine responsable utilisent les meilleures techniques disponibles pour maximiser la récupération du minerai en minimisant les impacts de l'exploitation minière, tout en s'assurant que les territoires où l'activité minière se développe bénéficient pleinement des retombées économiques de cette industrie. La Guyane dispose de ressources et peut les exploiter dans une industrie permettant le développement de son économie.

*Pourquoi le maître d'ouvrage n'a-t-il pas évoqué les mêmes chiffres que lors de la réunion d'ouverture à Saint-Laurent-du-Maroni, à savoir le montant de fonds publics nécessaires à ce projet (318 millions d'€) ? Avec une telle somme issue de la solidarité nationale, la Guyane pourrait engager de nombreuses initiatives créatrices de richesses et de lien social, ce que ne sera jamais le projet de la CMO.*

Les 318 millions d'€ annoncés par la CMO ne sont pas des subventions, mais le résultat d'un crédit d'impôt et la mise en œuvre de la CSPE. Les chiffres sont différents de la première présentation, car le maître d'ouvrage actualise ses documents entre les réunions en fonction des questions et des demandes d'information.

*Quelque 10 000 garimpeiros pratiquent l'orpaillage illégal dans la jungle en utilisant du mercure. La seule façon de leur faire quitter le territoire est d'installer des compagnies minières légales.*

La séance ayant été interrompue en raison des troubles dans la salle, certaines questions et interventions du public sur ce thème n'ont pas obtenu de réponse.

*Le débat prouve que rien ne justifie le déploiement de ce projet en Guyane. Ce dernier sera un désastre social et environnemental qui accroîtra le trafic de drogue et la prostitution. Il est loin d'être la solution pour la Guyane qui souffre d'un manque d'emplois et qui a accumulé près de 20 ans de retard en termes de développement social et industriel, alors que le département a tous les atouts pour devenir un modèle de développement social, culturel et naturel.*

*Il a été annoncé 3 milliards d'€ de retombées économiques pour le territoire. Or 85 tonnes valorisées à 35 000€/kilo représentent justement 3 milliards d'€ : cela signifie-t-il que la totalité du chiffre d'affaires de la CMO reviendra à la Guyane ?*

*Les emplois seront attribués à des étrangers venant travailler temporairement en Guyane et ne profiteront pas à la main-d'œuvre locale.*

### **Des craintes relatives à l'organisation du débat public et au maître d'ouvrage**

*Une campagne d'affichage menée par la CMO a utilisé l'image de Guyanais – dont celle d'un jeune garçon – sans recevoir l'autorisation de ces derniers. Des poursuites judiciaires ont été engagées et la CMO a été condamnée. Cela montre que la compagnie, qui prétend présenter un projet maîtrisé et contrôlé, ne maîtrise même pas sa communication.*

La CMO a travaillé avec des sous-traitants pour déployer cette campagne d'information. Une regrettable erreur a été commise et les plaignants ont reçu dédommagement. Cependant, la CMO conserve sa confiance en ces sociétés locales et aura recours à leurs services pendant le projet.

*Qui a demandé l'organisation du débat public ?*

**Roland PEYLET** indique que la CMO a demandé à la Commission nationale du débat public la désignation d'un garant dans le cadre d'une concertation. La fédération France Nature Environnement a saisi la CNDP et a demandé l'organisation du débat public. En outre, toutes les expressions et toutes les opinions sont autorisées au cours du débat public.

*La CMO a fait preuve de malhonnêteté à deux reprises quant aux montants de ses investissements afin de ne pas avoir l'obligation d'organiser un débat public. C'est pour cela que la FNE est intervenue et que le débat public a été imposé à la CMO. Cependant, la compagnie ne présente qu'un dossier tronqué et des informations incomplètes.*

**Pierre PARIS** assure que le débat public est une chance pour la Compagnie Montagne d'Or. L'entreprise n'a jamais menti : les chiffres qu'elle présente n'ont jamais changé, mais leur interprétation a évolué.

*Comment est organisé le consortium Montagne d'Or ? Qui est à la tête de l'entreprise ?*

La Compagnie minière Montagne d'Or est une société française enregistrée à Cayenne. Elle a été fondée par des entrepreneurs guyanais dans les années 1980, sous le nom de Sotrapmag, afin d'exploiter l'or alluvionnaire. Au cours de son histoire, l'entreprise a changé de nom et d'actionnaires. L'actionnaire canadien Columbus Gold est spécialisé dans l'exploration : il a défini le projet, à savoir 85 tonnes de réserves et 155 tonnes de ressources. Pour développer le projet, il a fait appel à Nordgold, entreprise britannique qui a développé plusieurs mines dans le monde. Columbus Gold a alors cédé des parts à Nordgold qui détient désormais 55 % du capital de la CMO. **Pierre PARIS** précise qu'il est le seul à prendre les décisions, mais que les actionnaires financent l'investissement. La CMO reste une société de droit français devant respecter la réglementation française.

*Les lacunes du DMO ont déjà été déplorées à plusieurs reprises. La CMO n'a communiqué aucun chiffre précis sur les risques de contamination du biotope et de la biodiversité, ni l'étude d'impact environnementale. Elle doit en outre expliquer les calculs qu'elle réalise afin que les résultats soient crédibles. Des fiches techniques complémentaires ont été mises en ligne, mais n'apportent aucune information supplémentaire. Enfin, l'étude de faisabilité bancaire, disponible depuis un an, n'existe qu'en anglais : les Guyanais demandent sa traduction immédiate.*

Le site Internet du débat public met à disposition les études de la *baseline* (ici, état initial du milieu) avec toutes les données environnementales sur la faune, la flore, les habitats et l'hydrologie. L'étude d'impact ne peut pas être finalisée tant que le projet n'est pas figé et qu'il évolue. Les sociétés qui ont réalisé l'étude de faisabilité bancaire pour la CMO sont anglo-saxonnes. Le public est libre de traduire le document, la compagnie n'ayant pas prévu de le faire.

*La veille, lors du premier atelier, il est apparu que la population n'a aucun moyen de s'opposer au projet, ce qui prouve que le débat public est inutile, que les Guyanais n'ont pas leur mot à dire et que la décision est déjà prise. Cela est d'autant plus certain que de jeunes Guyanais sont d'ores et déjà en train d'être formés à l'industrie minière. Mais les Guyanais sauront s'opposer physiquement au projet en occupant la route qui mène au site Paul Isnard.*

**Roland PEYLET** estime que le débat public n'est pas inutile, car des questions sont posées et trouvent réponse auprès du maître d'ouvrage.

La séance ayant été interrompue en raison des troubles dans la salle, certaines questions et interventions du public sur ce thème n'ont pas obtenu de réponse.

*Le débat est utile, mais il serait préférable d'organiser un référendum. Les Guyanais pourraient ainsi exprimer clairement leur opposition au projet et à l'implantation d'étrangers sur leur territoire, venus piller leurs ressources.*

*Le président de la commission gère mal le débat, car il ne donne la parole qu'aux personnes présentes à l'avant de la salle. En outre, les participants s'interrompent et ne s'écoutent pas, ce qui n'est pas propice aux échanges.*

*En raison de l'importante agitation dans la salle, la séance est levée.*